

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M MICHEL STEFANI  
AU NOM DU GROUPE « COMMUNISTES ET CITOYENS  
DU FRONT DE GAUCHE »**

**OBJET : LES REFACTIONS DE TVA EN CORSE.**

A qui profitent les réfections de TVA en Corse ?

C'est la question posée par Mr François LALANNE SGAC lors de la venue de Madame Martine PINVILLE secrétaire d'État en charge du commerce et de l'artisanat.

Cette interrogation nous n'avons de cesse de la formuler depuis la fin du contrôle des prix en 1986. Elle est d'autant plus fondée que la cherté de la vie en Corse n'a fait que s'aggraver ces 30 dernières années comme cela vient d'être confirmé par l'INSEE.

Les Corses en 1989, faut-il le rappeler, sont restés plus d'un mois dans la rue pour dénoncer cette situation insupportable, le mot est faible. En effet, nous étions pour notre part restés au chiffre de 250 M€ mais le SGAC fait état lui de 350 M€ et interroge : que deviennent-ils ?

Bonne question, même tardive de la part de l'État, puisque théoriquement cet effort de solidarité nationale est institué à l'avantage du consommateur comme le franco de port dont on nous dit qu'il ne s'applique plus.

Aujourd'hui les ménages sont doublement pénalisés par ce racket à grande échelle opéré sur les réfections de TVA par ceux-là mêmes qui contrôlent désormais l'acheminement et la distribution de marchandises en Corse. Le bas niveau des salaires et des retraites, sous la moyenne nationale, constitue la deuxième sanction des ménages modestes en Corse.

Pour ce qui nous concerne nous n'allons pas leur opposer l'intérêt des petits commerçants et artisans parmi lesquels plusieurs, nous ne le contestons pas, ont des difficultés alors que la logique ultralibérale de baisse du coût du travail s'étend au-delà des transports, où les low cost dominent désormais, à toute la sphère économique avec notamment les travailleurs détachés.

La concurrence libre et non faussée, au service du profit financier, frappe durement les petits qu'ils soient artisans, commerçants ou salariés.

La Corse, qui a connu entre 2005 et 2010 une croissance soutenue grâce aux investissements publics réalisés avec le PEI, montre dans ces conditions une fracture sociale béante à travers le constat suivant : 1600 ménages déclarent en moyenne un revenu annuel de 180 000 euros quand par ailleurs 20 % des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Il existe donc une minorité en Corse qui s'enrichit sur la solidarité nationale au détriment de l'intérêt général et qui se paye le luxe de parler de fin de «l'État providence» pour justifier la casse des services publics et de la protection sociale indispensables aux plus défavorisés.

Ma question est la suivante êtes-vous prêt à demander à l'État, par une délibération de l'Assemblée de Corse, qu'il agisse pour rendre du pouvoir d'achat aux ménages en faisant toute la transparence sur le détournement de ces 350 M€ de réfections de TVA ?